



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Cotisation - inscription :

La cotisation est obligatoire, elle donne accès aux installations générales et/ou de travail et permet de bénéficier des prestations du club. L'inscription est individuelle et nominative. La cotisation n'est pas remboursable.

Forfait:

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Le forfait trimestriel comprend 11 séances, hors vacances scolaires (les dates de début et fin des forfaits annuels sont précisées sur la fiche planning et tarifs). L'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue en début d'année; différentes possibilités d'encaissement sont proposées. Tout changement d'horaire doit être validé par l'enseignant.

Absence / Récupération:

En cas d'absence, le cavalier est tenu d'annuler son inscription sur Kavalog au moins 8h avant son cours. Vous êtes malade (avec certificat médical), en déplacement professionnel ou scolaire : vous avez la possibilité de récupérer 3 séances par forfait trimestriel. Le certificat médical ou la raison de l'absence doit être envoyé par mail à l'adresse des écuries. A réception, une heure de récupération sera générée sur Kavalog ; Il vous conviendra alors de vous inscrire sur un cours de rattrapage en fonction des places disponibles.

Au delà de 3 séances ou en cas d'absence prolongée, vous aurez le choix de convertir le forfait trimestriel en « heures adhérent sans forfait » ou de récupérer les heures en fonction des places vacantes et sur l'année en cours.

Toute absence de dernière minute (moins de 8h avant le cours) doit être signalée par SMS.

Pour le bon déroulement des cours, aucune dérogation à ces dispositions ne sera accordée.

Annulation :

Tous les trimestres entamés sont dus.

L'annulation d'un trimestre n'est possible que si elle est signifiée par écrit au plus tard la semaine précédent la dernière semaine d'un trimestre soit :

Pour annuler le second trimestre : au plus tard le 2 décembre 2023

Pour annuler le troisième trimestre : au plus tard le 16 mars 2024

Carte de 5 heures propriétaire :

Les cartes de 5 h, ne sont utilisables que par le propriétaire sur son propre cheval. Les cartes ne sont ni remboursables ni cessibles. Elles n'ont pas de limite de validité.

Animations - stages - compétitions :

Les inscriptions aux animations, aux stages et aux compétitions sont fermes et ne donnent lieu à aucun remboursement. Elles peuvent être reportées à condition que le Poney Club soit prévenu 24 heures avant.

Les animations, stages et compétitions doivent être réglés à l'inscription. La réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué. Tout stage entamé est dû

Inscription et paiement en ligne :

En vous enregistrant sur le web, vous avez la possibilité de vous inscrire et de payer en ligne vos différentes activités, prestation et commandes.

Nos adresses :

e-mail agnes@ecuriesdemajouraut.com ;

site web : www.ecuriesdemajouraut.com

Licence / Assurance individuelle accident :

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire.

Lors de son inscription, pour pratiquer la compétition :

Le cavalier majeur doit retourner son certificat médical téléchargeable sur son espace perso sur le site de la FFE

Le cavalier mineur doit valider sa licence compétition en répondant à l'auto questionnaire en ligne se trouvant sur son espace perso sur le site de la FFE et en faisant valider l'autorisation parentale.

Tous les cavaliers doivent présenter ou prendre une licence fédérale qui donne la possibilité

- d'une assurance dans tous les centres affiliés de France
- de passer des examens fédéraux
- de participer à une dynamique sportive

La licence n'est pas remboursable, les conditions d'assurance de la licence sont détaillées sur la licence ou disponibles sur www.ffe.com.

Réclamations et suggestions :

Tout cavalier désireux de présenter une réclamation ou une suggestion qu'il estime motivée et justifiée concernant les prestations équestres peut le faire. Se référer au règlement intérieur.

Conditions de vente sur le site Internet du club « KavalogWeb » :

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres.

Sécurisation :

Le site bénéficie d'un système de paiement sécurisé

Validité :

Les offres sont valables pendant leur présence sur le site.

Validation :

Lorsque vous validez le processus de commande, vous déclarez accepter celle-ci ainsi que l'ensemble des présentes conditions générales de ventes, pleinement et sans réserve. Les données enregistrées par le club constituent la preuve de la transaction passée entre le club et son client. Les données enregistrées par le système de paiement sont la preuve des transactions financières.

Prix:

Les prix indiqués en € sont réputés nets, hors frais de port, s'il y a lieu. Ils peuvent être modifiés à tout moment sans préavis, le tarif en vigueur étant celui existant au jour de la commande. Les commandes passées sur le site web sont payables en € uniquement, par carte bancaire.

Confidentialité de vos données :

Le club apporte un soin particulier à la protection de vos données et met en oeuvre les moyens pour respecter ses engagements. Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec le club par e-mail à l'adresse «agnes@ecuriesdemajouraut.com» ou selon le cas de modifier vous même certaines informations sur le site.

Litige / droit applicable:

Le club est à votre disposition pour régler les éventuels litiges, au mieux et à l'amiable. Dans le cas contraire, vous pouvez envoyer votre réclamation par courrier recommandé à notre adresse Ecuries de Majouraut – Majouraut d'en haut – 31560 Calmont.

Dans le cas où le litige ne pourrait être réglé à l'amiable, le tribunal compétent est celui dont dépend le siège social du club.

Consignes / recommandations :

Tenue du cavalier : La tenue du cavalier doit être correcte. Le port de la bombe 3 points et de bottes, boots et mini-chaps, ou pour les plus petits à shetland des chaussures fermées, est obligatoire. Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384.

Cours collectif:

Le cours comprend 60 minutes de pratique à côté du cheval ou à cheval (prévoir 15 minutes de préparation avant) Le cavalier doit être présent au minimum 15 minutes avant le cours pour assurer les soins et s'occuper de sa monture. Prévoir 15 minutes après le cours pour assurer les soins et ranger le matériel.

Débutants et préparation galop 1 : l'apprentissage et l'aide à la préparation du cheval sont compris dans les 60 minutes.

L'heure de cours, de perfectionnement ou de stage correspond à la prise en charge des cavaliers par leurs enseignants.

En cas de retard d'un élève, l'enseignant ne peut être tenu pour responsable du retard de début du cours.

Un élève en retard pourra se voir refusé l'accès au cours.

Les cours ont lieu du 12 septembre 2023 au 22 juin 2024, hors vacances scolaires.

Les écuries de Majouraut se réservent le droit, exceptionnellement, de reporter ou de modifier les activités prévues (cours, stages, animations)

Cours particulier :

L'inscription à un cours particulier se fait via Kavalog.

Les créneaux disponibles sont indiqués sur l'application.

L'absence à un cours particulier ne peut donner lieu à aucun rattrapage quelle qu'en soit la raison.

Pour les niveaux inférieurs au galop 2, la préparation du cheval est comprise dans l'heure de cours.

Matériel et installations :

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel et de laisser le harnachement mis à leur disposition propre et en bon état.

Les crottins doivent être ramassés dans les abords et les lieux de travail (manège et carrière) et déposés dans les brouettes prévues à cet effet, les brouettes doivent être vidées dans les lieux dédiés.

Principales consignes de sécurité :

- Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte du club autant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.
- Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo etc..) n'encombre les allées empruntées par les chevaux.
- Les chiens sont strictement interdits dans l'enceinte du club
- Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.
- Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de cours, le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit un quart d'heure avant la reprise et un quart d'heure après le cours. Les cavaliers et/ou responsables légaux s'engagent à respecter les articles du règlement intérieur. Celui-ci est affiché au club et disponible en téléchargement sur le site internet.

Je déclare, M, Mme, Melle (*)..... avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente des prestations équestres, du règlement intérieur, des conditions d'assurance de la licence et des possibilités qui lui sont données de souscrire des garanties complémentaires et ce en conformité à l'article 38 de la loi 84610 du 16 juillet 84, puis celle du 13 juillet 92.

Un exemplaire des conditions de vente, du règlement intérieur et un exemplaire des conditions d'assurance sont mis à ma disposition sur simple demande.

*l'intéressé ou le représentant légal pour les mineurs.

Fait à _____, le _____

Signature :